Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20261015-D2026_087-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le QUINZE du mois d'OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BILLIOU Marine à LE MASSON Géraldine, CHARMENTRAY Stéphane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent, LE COZ Quentin à LE BIHAN Brigitte, LANGLAIS Mathieu à EVEN Anne-Claire.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-087 MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DE LA PETITE CRECHE

Madame le Maire présente à l'Assemblée le règlement intérieur actualisé de la petite crèche, qui comprend :

- des modifications relatives à une mise en adéquation avec les exigences règlementaires et les recommandations de la CAF et la PMI (*Ajout de la mention du financement de la CAF, modalités de l'accueil en surnombre, ration d'encadrement choisi, modalités de la continuité de direction, modalités et critères d'attribution des places, accès à la structure et sécurité*),

- des modifications relatives au maintien d'un accueil de qualité adapté aux besoins des enfants, des familles et des professionnelles et à l'ajout ou la clarification de certains points (*fermeture de la structure dans le cadre des journées pédagogiques (jusqu'à 3/ans), ajout d'un délai de prévenance des congés pour les familles, cadre d'intervention des stagiaires, bénévoles et intervenants, accueil des enfants présentant des besoins particuliers, poursuite de l'allaitement, démarche en santé environnementale, contrôle des antécédents judiciaires, protection de l'enfance, respect des droits de l'enfant, participation des familles à la vie de la structure, protection des données personnelles, engagements et obligations des familles*)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la petite crèche figurant en annexe.

- **DIT** qu'il sera appliqué à compter de ce jour.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF